

SECTION 0 - AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (ADRP)

Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A)

Référence de la DRP : F_SoNaMA_115027 (Plan de Passation des Marchés de la SoNaMA S.A version n° 01 du 05 Février 2026).

Avis N° ~~.....~~⁰⁴ /MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du ~~.....~~^{02/03} 2026

Objet : Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau au profit de la SoNaMA S.A.

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) publié sur le portail web des marchés publics le 05 février 2026.
2. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer le Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de fournitures et petits matériels de bureau au profit de la SoNaMA S.A.
3. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir des papiers RAME de format A4, des parapheurs, des stylos, des encreurs liquides, broyeurs à papier et machines à reliure. Aucune variante n'est autorisée.

Ces fournitures sont à livrer au siège de la SoNaMA S.A sis à Ouidah dans un délai de trente (30) jours calendaires.

Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

- **Capacité technique :**



Le candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Être une entreprise exerçant dans le commerce général ou dans la vente des fournitures de bureau justifiée par le registre de commerce ou les statuts ;

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

- Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et l'année en cours au moins trois (03) marchés similaires de livraison de fournitures de bureau dont le montant cumulé est au moins égal à trente-cinq millions (35.000.000) francs CFA Hors Taxes. Les soumissionnaires devront joindre à leurs offres les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- Fournir le formulaire de renseignements sur le candidat
 - **Capacité financière :**



Le candidat doit fournir les preuves écrites qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- La présentation des états financiers certifiés des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) portant la mention de la Direction Générale des Impôts (DGI) et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables Agréés (OECCA) du Bénin ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur de trente millions (30.000.000) francs CFA prouvé par une attestation de banque, un organisme financier habilité agréé en République du Bénin. Cette attestation doit être établie conformément au formulaire fourni dans le dossier d'appel à concurrence ;

Ou

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022 ; 2023 et 2024), un chiffre d'affaires moyen d'au moins de quarante-deux millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-un (42.372.881) francs CFA. Le chiffre d'affaires annuel moyen doit être justifié par les états financiers demandés à l'Annexe A-3-2, point 1 selon le format recommandé et accompagnés du formulaire FIN-3.2.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents produits par le soumissionnaire dans son offre. L'inexactitude des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées ou leur fausseté est sanctionnée par le rejet de l'offre, sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions de de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- Capacité technique :

Le candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Être une entreprise exerçant dans le commerce général ou dans la vente des fournitures de bureau justifiée par le registre de commerce ou les statuts ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement technique à affecter à l'exécution du marché dont les qualifications et expériences sont indiquées à la Sous-section C « critère d'évaluation et de qualification » ;
- Fournir le formulaire de renseignements sur le candidat.

- Capacité financière :



Le candidat doit fournir les preuves écrites qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes portant le cachet de l'entreprise et les états financiers de celles qui ont moins de trois (03) années d'existence ;
- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur de **trente millions (30.000.000) francs CFA** prouvé par une attestation de banque, un organisme financier habilité agréé en République du Bénin. Cette attestation doit être établie conformément au formulaire fourni dans le dossier d'appel à concurrence ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels d'une valeur en francs CFA de **trente-cinq millions (35.000.000)**. L'attestation devra porter l'objet du marché.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents produits par le soumissionnaire dans son offre. L'inexactitude des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées ou leur fausseté est sanctionnée par le rejet de l'offre, sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

4. Le délai de réalisation est de trente (30) jours calendaires.

Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

5. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur GOUDJINOU K. Henri, Personne Responsable des Marchés Publics ; Email : secretariat.prmp@sonama.bj et en copie henri.goudjinou@sonama.bj et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A sis à Ouidah à 1,500 km du poste de péage en venant de Cotonou au 1^{er} étage du bâtiment administratif , 3^{ème} bureau à droite, de 08 heures 00 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minutes à 17 heures 30 minutes.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du 02/03/2026. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A, sis à Ouidah à 1,500 km du poste de péage en venant de Cotonou au 1^{er} étage du bâtiment administratif, 3^{ème} bureau à droite, Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

NB : Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel à concurrence à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits rigoureusement sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leurs offres.

8. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A , au 1^{er} étage du bâtiment administratif , 3^{ème} bureau à droite, à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou au plus tard le 17/03/2026 à 10 heures précises. Le défaut de présentation de l'offre suivant les**



Section 0 : Avis de Demande de renseignements et de prix

modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou, le 17/03 2026 à 10 heures 30 minutes.

NB :

- La présentation des offres devra se conformer aux prescriptions de la circulaire n° 2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 relative aux modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. L'offre technique et l'offre financière devront être présentés en deux (02) documents distincts et non en un document unique séparé par un intercalaire que ce soit l'original ou la copie ;
- La clé USB du soumissionnaire devra comporter quatre (04) fichiers à savoir :
 - L'offre technique ;
 - L'offre financière ;
 - La garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie ;
 - Le formulaire de renseignements relatifs à la candidature et ses annexes.



10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de trois cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois (338.983) francs CFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

11. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Ouidah, le 02/03 2026.



GOUDJINOU Kouessi Henri
La Personne Responsable des Marchés
Publics de la SoNaMA S.A